

L'éveil Normand

Mesnil-en-Ouche

L'ÉVEIL NORMAND
MERCREDI 6 MARS 2019
actu./l'éveil-normand

41

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES.

Tout savoir

Deux réunions publiques (27 et 28 février) ont permis de présenter aux habitants et élus de Mesnil-en-Ouche le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui a été rédigé pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle.

Qu'est-ce qu'un « PADD » ?

Le PADD pour Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le guide stratégique pour le développement du territoire de Mesnil-en-Ouche pour les 10 prochaines années. Les orientations du PADD sont issues des enjeux identifiés en phase diagnostic et des ambitions politiques. Elles seront traduites dans le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et dans les documents graphiques. Il s'agit d'un document simple et non technique, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair au sein du conseil municipal. Celui-ci décline à la fois des volontés locales, spécifiques à la Commune, mais également des éléments qui s'imposent du fait de la loi ou de schémas d'aménagement plus larges.

En l'occurrence le PADD de Mesnil-en-Ouche a 4 objectifs : s'inscrire dans un développement urbain équilibré ; améliorer les conditions de mobilité selon une organisation plus efficace ; soutenir un développement économique innovant en s'appuyant sur les atouts locaux ; et enfin offrir un cadre de vie de qualité dans un environnement valorisé.

Antoine Lenormand, de la société AUDICE Urbanisme, est venu parler de l'avancée du projet et cela a été l'occasion pour les personnes présentes d'en savoir davantage sur la démarche et le projet global, mais aussi de s'exprimer.

Ce projet a mobilisé différents acteurs qu'ils soient élus pour les comités technique et de pilotage, acteurs institutionnels ou encore habitants pour la concertation, l'information et l'enquête publique.

Antoine Lenormand a commencé par rappeler les moyens employés pour la concertation telles les différentes réunions, les publications dans les supports de la commune « La Gazette du Pays d'Ouche » et le site internet ou encore par la presse locale ainsi que les affichages des délibérations dans toutes les mairies déléguées de la Commune Nouvelle.

Il a aussi été question des trois ateliers thématiques auxquels la population a été conviée au début de l'année 2019. Et avant de parler des aménagements de Mesnil-en-Ouche Antoine Lenormand a présenté la situation de la commune nouvelle sur plusieurs points.

Territorial

Mesnil-en Ouche et ses 16 communes historiques est une commune insérée dans un contexte territorial structuré dans l'intercom Bernay Terres de Normandie. Elle se trouve à proximité des polarités de Bernay, de L'Aigle et de Beaumont-le-Roger et est située entre les agglomérations d'Évreux, Lisieux et la Région parisienne. Elle est composée d'un réseau de villages et de hameaux organisés autour de deux bourgs-centres : Beaumesnil et La Barre-en-Ouche. Du fait de son réseau routier en retrait des axes de circulation structurants, les ménages sont dépendants du mode automobile, d'ailleurs « 45 % des ménages disposent d'au moins deux voitures ».

Socio-économique

Sa croissance démographique est irrégulière et contrastée depuis les années 1990. Avec une population en diminution depuis quelques années : vieillissement de la population, desserrement des ménages (2,34 individus/logement), en 2014 elle comptait 4 696 habitants.

Ce territoire de 2011 actifs pour 988 emplois a une activité agricole omniprésente puisque 105 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Par ailleurs son parc immobilier est nettement dominé par l'habitat individuel en accession à la propriété avec 77,6 % de ménages propriétaires. Ses atouts touristiques certains et actifs, le château et le domaine de Beaumesnil, le manoir du Blanc-Buisson, le manoir du Bois-Baril, les églises... sont un plus pour son économie.

Environnement

Sur un plateau ondulé et incisé principalement par la vallée de la Risle à l'ouest, Mesnil-en-Ouche est situé sur un territoire exposé à certains risques naturels tels que des inondations et des effondrements liés aux cavités souterraines. Elle a aussi une sensibilité écologique forte avec le site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » et des inventaires de type ZNIEFF* 1 et 2.

Urbains et fonciers

L'évolution du territoire ressort peu encadrée par d'anciens documents d'urbanisme communaux. Il n'existe que 4 cartes communales les autres 12 communes déléguées étant soumises au Règlement National d'Urbanisme. Selon les communes déléguées, dont le patrimoine bâti est révélateur de l'identité rurale et normande du territoire : châteaux, manoirs, églises... les formes urbaines sont très variées. On peut remarquer des centres-bourgs, une organisation en hameaux ou encore une urbanisation dispersée ou linéaire. On peut aussi noter qu'en 10 ans, entre 2007 et 2017, les formes urbaines ont été très consommatrices d'espaces puisque 166 nouveaux logements ont été construits sur environ 58 hectares.

Les quatre objectifs du PADD

S'inscrire dans un environnement urbain équilibré.

Le PADD préconise de promouvoir une gestion économe de l'espace, organisée à partir des centralités (pôles structurants, villages relais et les autres villages) grâce à une armature urbaine partagée pour un développement cohérent du territoire et favoriser une densification urbaine maîtrisée des centralités tout en limitant l'étalement urbain vers les espaces naturels et agricoles,



Réunion publique le 28 février à La Barre-en-Ouche.

de permettre une évolution encadrée des hameaux urbains structurés et des prolongements historiques des centralités, encadrer l'évolution du bâti diffus et favoriser la reconversion des bâtiments désaffectés.

Il serait souhaitable de « produire environ 200 logements pour la période 2019-2030 » afin d'accueillir environ « 400 habitants » tout en facilitant la réalisation de parcours résidentiels en diversifiant la production de logements (petits logements, logements locatifs, réhabilitation du parc existant).

Et enfin il est important de conforter les structures d'équipements publics et de services qui existent dans toutes les communes déléguées et de permettre leur évolution en complétant l'offre d'équipements et de services de proximité à Beaumesnil et à La Barre-en-Ouche (cabinets médicaux, campus éducatif, pôle socio-culturel et Msap) ; en confirmant les espaces de convivialité intergénérationnelle et sociale dans les centralités et de préparer le territoire au déploiement du très haut débit pour développer les usages et services numériques.

Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation plus efficace.

L'amélioration de l'offre de transport est un objectif important pour la commune nouvelle qui n'a actuellement que les transports scolaires en termes de transport en commun. Il est donc primordial d'améliorer l'offre de transport en commun vers les centralités en collaboration avec les autorités organisatrices compétentes, d'organiser le covoiturage, de faciliter l'accès aux arrêts

de car et bien sûr de maintenir la desserte en transport scolaire sur l'ensemble de la commune.

L'amélioration des conditions de pratique des modes doux doit être prise en considération aussi. D'abord en affirmant la place du piéton dans les centralités de toutes les communes, en confirmant le réseau de chemins de randonnée et les circuits cyclo-touristiques existants ; en facilitant la connexion à la voie verte Broglie-Bernay et à la vélo-route de la vallée de la Risle ; en développant des liaisons douces fonctionnelles et sécurisées et en prévoyant des infrastructures sécurisées pour les déplacements doux dans le cadre des opérations de production de logements.

L'optimisation et la sécurisation du réseau routier est aussi un point primordial des conditions de mobilités de la commune.

Elles pourraient passer par l'apaisement de toutes les circulations au sein des zones urbanisées et aux entrées des agglomérations, par la limitation du développement urbain le long des axes stratégiques, par l'optimisation des conditions de stationnement sans oublier les modifications à apporter au réseau routier en cas de nouveaux logements (lire la suite p. 42).

*ZNIEFF : Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.